



point-justice
informer, orienter, aider

alpil

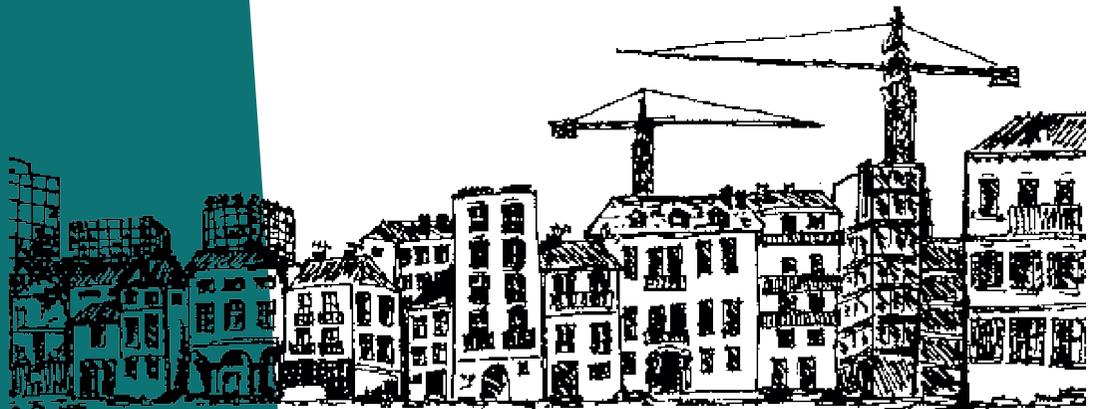
action
pour l'insertion
par le logement

APPEL - Villefranche sur saône & Rhône

Action permanente de prévention des expulsions locatives

- » J'ai des difficultés pour payer mon loyer
- » Je suis assigné-e au tribunal par mon propriétaire
- » J'ai des problèmes dans mon logement
- » Je suis en conflit avec mon·ma propriétaire ou ma régie
- » J'ai reçu un congé...

Que faire ? A qui m'adresser ?



Les permanences APPEL

prévention des expulsions locatives

Qu'est ce que c'est ?

>> Un accueil physique gratuit et sans rendez-vous, une fois par mois.



Le 2^{ème} mardi du mois de 9h30 à 11h30

*Tribunal judiciaire de Villefranche,
350 boulevard Gambetta,
69400 Villefranche sur Saône
Salle du Conseil*

Renseignements : 04 74 65 63 63

Un·e avocat·e, un·e travailleur·se social·e de la CAF du Rhône et une association d'insertion par le logement vous reçoivent ensemble pour :

- Apporter des conseils juridiques et une expertise sur les questions liées aux prestations sociales et à l'aide au logement
- Engager une médiation avec votre bailleur
- Prévenir un risque d'expulsion locative
- Orienter vers les services juridiques (assistance d'un·e avocat·e en vue d'une assignation ou d'une demande de délai auprès du juge de l'exécution), sociaux ou associatifs adéquats si la situation le nécessite
- Conseiller sur un éventuel relogement

C'est également :

pour les personnes et les professionnel·les

>> Une permanence téléphonique



**Le 1^{er} et 3^{ème} mardi du mois
de 9h30 à 11h30**

Assurée par l'Alpil

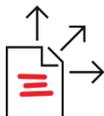
04 82 29 72 74

>> Une adresse email dédiée



*En dehors des permanences physiques et
téléphoniques vous pouvez nous joindre à
l'adresse email suivante :*

appelrhone@habiter.org



Adresses utiles

>> Les lieux d'information & services juridiques

Consultation gratuite d'avocats

Permanences sur rendez-vous
04 74 65 05 95
350 bvd Gambetta
Villefranche-sur-Saône

ADIL association d'information sur le droit au logement
20 rue Claude Bernard - Villefranche-sur-Saône - 04 74 65 61 11

Bureau de l'aide juridictionnelle

Tribunal judiciaire de Villefranche - 350 bvd Gambetta, Villefranche

Maison de justice et du droit de ma commune

>> Services sociaux et prestations

Préfecture du Rhône Services des expulsions

18 rue de Bonnel
69003 Lyon
04 72 61 61 61

Secrétariat de la commission de surendettement

Banque de France - Bureau d'accueil
et d'information
Maison du Rhône - 9 boulevard
Burdeau, Villefranche-sur-Saône

CAF du Rhône

Sur rendez-vous
www.caf.fr
Tél. 3220 (numéro gratuit)
263 rue boiron
Villefranche-sur-Saône

>> Hébergement - Logement

Commission de Médiation Droit au logement Opposable

8/10 rue du Nord
69625 Villeurbanne Cedex

Maison du Rhône de référence

Renseignements en mairie
ou sur www.rhone.fr

Maison de la Veille Sociale (MVS)

Antenne assurée par le CCAS
162 rue Paul Bert - Villefranche
Tél. 04 74 07 07 43

>> Association d'insertion par le logement

ALPIL / Maison de l'Habitat

Accueil de tous les ménages de plus de 30 ans en difficulté de logement (hors Villeurbanais)
04 78 39 26 38 / Maison de l'Habitat : 04 37 70 67 47 ; 281 rue de créqui, 69007 Lyon